

Le contexte de l'innovation

Le Schéma Communal d'Aménagement et de Développement Durable (SCADD) a permis à la Ville de Béziers de se doter d'un schéma de cohérence pour une vision prospective de la Ville tout en répondant aux principes et finalités du développement durable. Cet outil de planification, qui a été approuvé en séance du Conseil Municipal de juillet 2010, est constitué de 35 actions au sein de 4 axes stratégiques et il est intégré dans le projet de la Ville. Le SCADD est un projet évolutif au cours du temps qui s'inscrit dans une démarche sur le long terme.

L'idée innovante

Pour répondre au Cadre national de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, la Ville de Béziers a décidé d'élaborer un Système d'Information et de Pilotage (SIP) pour assurer non seulement le suivi et l'évaluation de ce projet mais aussi son amélioration au fil du temps.

L'objectif recherché

- Intégrer le SCADD dans une démarche stratégique d'amélioration continue.
- Mesurer et analyser le niveau d'avancement des actions suivant trois axes:

au regard des 5 finalités du développement durable

vers une plus grande transversalité et participation des parties prenantes

en optimisant la gestion des moyens attribués aux actions

La démarche mise en œuvre

Une équipe de projet composée du DGS, du contrôleur de gestion et du chargé de mission D D a été constituée.

Ce projet a été conduit en interne, de septembre 2010 à septembre 2011, en trois étapes:

Étape de cadrage : sensibilisation des acteurs au concept d'évaluation au travers de la définition de notions comme les facteurs clés de succès, la construction des indicateurs, les conséquences organisationnelles. Cette formation a permis de partager un vocabulaire commun et de pouvoir définir les indicateurs avec les pilotes d'action selon la même méthodologie.

Étape conceptuelle : réalisation d'un système de collecte des informations intégré à l'organisation de la collectivité et construction d'une base de données permettant de produire automatiquement des tableaux de bord par fiche action.

Étape de mise en œuvre et de suivi : accompagnement des pilotes d'actions pour la collecte d'informations.

Le contenu de la réalisation

L'intégration du SCADD au sein d'une démarche stratégique d'amélioration continue implique:

□ la mise en place d'une démarche participative auprès des parties prenantes sur la base de séances de formations et groupes de travail (individuels et collectifs).

□ la mise en place d'un outil d'évaluation et de procédures formalisés et reconnus par l'ensemble des pilotes d'actions.

Le SIP repose sur la collecte d'informations pertinentes afin de mettre en lumière le niveau d'avancement des fiches actions en fonction des objectifs fixés. Au sein de ce système, 117 indicateurs ont été définis pour l'ensemble des fiches actions, soit 3 à 4 indicateurs en moyenne par fiche action

Afin d'assurer la fiabilité de collecte des informations, une procédure a été mise en place sur la base de la construction de deux outils de gestion :

Tableaux de suivi pour chaque indicateur afin de permettre le transfert des informations vers la base de données.

Tableaux de bord pour chaque fiche action.

Ainsi l'évaluation des fiches actions se fait sur deux aspects:

-Évaluation quantitative : identifier les impacts des actions menées au regard des indicateurs et des représentations graphiques

-Évaluation qualitative : évaluer le niveau d'avancement des actions par le biais d'un feu tricolore et

par la rédaction d'un commentaire.

Les moyens humains et financiers

Le SIP du SCADD a nécessité un investissement humain important.

la conception de l'outil a été réalisée en interne, avec l'appui d'un Master 2 en Contrôle de Gestion pendant une durée de 5 mois.

la mise en œuvre du projet a été réalisée par le contrôleur de gestion et le chargé de missions Développement Durable pour l'accompagnement des pilotes d'actions ; par les services municipaux pour la collecte de données.

Le bilan de la réalisation

Une première évaluation qualitative et quantitative du SCADD a été réalisée pour l'année 2011. Elle servira de base à la rédaction du rapport annuel de développement durable de la collectivité.

Le travail de sensibilisation et de formation des pilotes d'action à l'utilisation de l'outil à permis d'atteindre un taux de 90% d'indicateurs renseignés.

Pour améliorer le système mis en place, les indicateurs et tableaux de suivi seront révisés sur la base de réunions individuelles avec les pilotes.

De plus, le SIP sera prochainement développé pour le programme d'actions du Plan Climat Énergie Territorial en cours de finalisation.

Ce système d'évaluation est complété par un second outil : le Comité de Suivi et d'Evaluation du SCADD, qui participera à l'évolution et à la progression de la démarche de développement durable dans sa globalité et pour chaque action. Il est composé d'élus, de représentants de comités consultatifs et d'experts thématiques de développement durable.

Une première réunion est prévue à l'automne 2012.